



Paris, le 27 mars 2014

Réforme de l'ADS et disparition de l'ATESAT :

« **Quel soutien de l'administration envers les agents** » ?

Les réunions se succèdent (21 janvier, 4 février, 26 mars), l'administration fait mine d'informer les organisations syndicales en temps réel mais lors de la réunion d'hier, Force Ouvrière a démontré, sur tous les points à l'ordre du jour, que les agents pouvaient continuer à douter du soutien des ministères.

Présentation technique et détaillée des perspectives de l'ADS après mise en œuvre des dispositions prévues par la loi ALUR :

Les éléments fournis circulent dans les services depuis des mois ! Rien de neuf sous le soleil !

La présentation faite en séance reste extrêmement vague sur le dimensionnement des effectifs dans la filière ADS « post-ALUR » (loi publiée en ce mercredi matin), et les spécialistes de la DGALN de nous promettre des fiches emplois types rénovés dans les prochaines semaines et un programme de formation-professionnalisation attractif pour une filière ADS qui reste « *une filière structurante pour le ministère* » (dixit Cécile DUFLOT) !

De qui se moque-t-on ? Au bout d'une heure de débats techniques sur les missions d'ADS, aucun des présents n'avait compris comment le ministère dimensionnait ses besoins à terme et comment il comptait redonner une attractivité à cette filière soi-disant pérenne.

Les mots pour résumer le « nouvel ADS » ? « instruction / fiscalité de l'urbanisme / police de l'urbanisme » d'un côté, « expertise / animation de réseau / veille juridique de l'autre ». De nombreuses DDT-M sont déjà sur cette compréhension des missions.

Et si vous doutez encore, voici d'autres pistes de réflexion : « supervision / appui de deuxième niveau aux collectivités / rescrits fiscaux en matière d'urbanisme / animation du réseau des instructeurs en collectivités territoriales... ».

Les détails n'étaient donc pas pour cette fois-ci : rien sur les ETP à terme, sur la typologie des emplois, la répartition selon les catégories et les besoins en recrutement.

Pourtant l'administration ne pouvait même pas prétexter de la publication de la loi ce même jour pour ne pas entrer dans les détails, la loi promulguée correspondant en tous points – jusque dans le dimensionnement des nouveaux seuils – au projet porté depuis de longs mois par une certaine ... Cécile DUFLOT !

...sauf à penser que cette dernière avait élaboré son projet de loi sans en mesurer les conséquences ni en termes de missions et d'impact sur l'organisation des services ni en termes d'emplois !!!

Points de repères et éléments de contenu sur le « Nouveau conseil aux territoires (NCT) » :

De l'avis unanime des praticiens en DDT, **ce conseil aux territoires n'a rien de nouveau sur le fond** et ne concernera pas tous les territoires. Le terme « nouveau » est très mal choisi, l'objectif principal étant à l'évidence de faire oublier l'ATESAT, et jadis l'ATGC.

Force Ouvrière s'est toujours opposée à la fin de l'ingénierie publique et à l'extinction de la mise à disposition – mise en commun des moyens de l'État pour l'aide technique aux communes, et dénonce ce dépeçage de nos compétences !

Trêve de débat sur le nom, le pire est bien l'aveu que la mission NCT sera dimensionnée en fonction des agents qui resteront jusqu'au dernier qui devra « *éteindre la lumière* » après avoir tout mis en œuvre pour pousser tous les autres vers des issues de secours ... pour ne pas dire des oubliettes !

Les débats sur la professionnalisation de cette filière sont donc inutiles, les CVRH pourront toujours se faire plaisir à proposer des parcours de formation pour le développement des écoquartiers dans les zones rurales par exemple, ou sur l'émergence de projet structurant dans les territoires en voie de désertification.

A la question concrète « *Comment proposer les services du CEREMA aux collectivités et à quel coût ?* », réponses floues encore : conseil gratuit, expertise et études payantes en fonction du projet... Les agents moteurs pour organiser la transition vers le NCT ne peuvent manifestement compter que sur eux-mêmes, l'administration n'a pas de plan d'attaque !

L'État est-il encore crédible après tant d'années d'atermolements, de reculades, de prises de décision à retardement ? La tâche n'est pas facile pour les agents, qui attendent un SOUTIEN de la part de leur ministère et une meilleure articulation entre les directions d'administration centrale et le SGG pilote des DDT-M.

Premiers résultats de l'enquête sur « l'état des lieux » menée auprès des services déconcentrés :

N'ayant pas reçu la maquette du questionnaire, les organisations syndicales, se sont épuisées à interpréter un résultat d'enquête manifestement incomplet, voire erroné.

Les principaux points qu'une nouvelle version de cet état des lieux devra fournir sont :

- le suivi de la baisse des ETP et du nombre d'agents sur les missions ADS et ATESAT doit être mise en regard des objectifs chiffrés que l'administration s'est fixés. En clair : afficher les EPT cible à fin 2015, 2016, 2017, voire au-delà pour ce qui est de la mission NCT présentée comme "nouvelle"...
- le résultat de questions portant sur le nombre d'implantations territoriales et sur la tenue des CHSCT et CT aboutissant à la validation de projet de restructuration !
- le résultat de questions portant sur la qualité des missions sur lesquelles les agents ont été ou sont déjà repositionnés,
- le rôle des effectifs RH 2013 consacrés au repositionnement des agents : méthode de travail, suivi des agents, orientations 2014 au vu des repositionnements déclarés par les services déconcentrés.

Examen du projet de note à destination des DDT(M) :

Le projet n'a pas été présenté et devra être communiqué suffisamment tôt pour que nous puissions proposer des amendements à examiner lors d'une séance du comité de suivi à programmer mi mai 2014 et avoir déjà de premières réponses préalables.

En fait tout dans la méthode de travail de l'administration laisse à penser qu'elle joue la montre.

Ne serait-ce pas, comme nous l'avons déjà vu lors des transferts consécutifs à l'acte II de décentralisation, pour que les personnels ne découvrent qu'après coup – et trop tard ! – que les garanties annoncées par la ministre et largement relayée par certains chefs de service ne sont pas ce que l'on a voulu leur faire croire ?

Des garanties dont vous risquez de ne jamais voir la couleur :

Force Ouvrière est revenue sur les promesses de la dernière séance et a mis l'administration dans l'embarras :

1. le principe de la priorité interministérielle des agents dont le poste est supprimé sera inscrit dans la loi :

C'est en fait le grand retour de la loi mobilité de 2009. Les agents risquent de se voir contraints à choisir entre 3 postes ciblés ... sous peine d'être déclarés démissionnaires de la fonction publique !

Et l'administration n'a pas prévu d'organiser davantage la priorité des agents dont les postes sont supprimés que ce que les textes actuels prévoient au sein de nos ministères.

2. un décret garantira le maintien de la rémunération des agents affectés sur des postes conduisant à de moindres régimes indemnitaires :

Force Ouvrière avait là encore raison de se méfier : l'administration avait pris soin de nous cacher le 4 février que le dispositif serait bien moins intéressant que l'IDE, et que le maintien sur 6 ans sera dégressif au-delà de la 3^{ème} année !

3. prime de restructuration :

Les agents concernés par la suppression de leur emploi seront éligibles à la prime de restructuration même si leur site ne ferme pas, moyennant la prise d'arrêté de restructuration après validation par le comité technique local. En fait, c'est la soit-disant garantie de non-mobilité affichée par la ministre qui disparaît puisque cette prime sera servie y compris lorsque le site ne ferme pas et, donc, si l'agent est ... muté d'office !

Tous ces dispositifs ne seront valides qu'à partir de mai 2014 - dans le meilleur des cas - et le Secrétaire Général n'envisage pas qu'ils puissent être rétroactifs.

Par conséquent, le SG aurait dû donner des consignes de statu-quo à tous ses directeurs à partir du mois de janvier 2014. Or les réorganisations larvées, les fermetures de site, les repositionnements vont bon train depuis des mois, voire depuis des années. Les agents des filières ADS et ATESAT risquent de ne pas toucher un seul centime de ces mesures qui ne manqueront pas d'être présentées par la ministre comme de belles mesures d'accompagnement de son plan social.

En conclusion FO persiste à dénoncer :

- **une administration qui a pour consigne de jouer la montre,**
- **des mesures destinées à faire croire à un traitement social de ce plan de réduction des effectifs,**
- **l'absence de stratégie porteuse de sens pour les agents !**

Ce sont de vraies garanties dont ont besoin les agents...

... et surtout d'un vrai soutien de la part de leur ministère !

Prochaine réunion du comité de suivi mi mai 2014

A l'ordre du jour le projet de note à destination des directions départementales des territoires – et de la mer.

Et, d'ici à ce que les garanties soient clairement précisées et les droits effectifs (avec la publication des textes correspondants), la FEETS-FO ne saurait trop recommander :

- **aux agents de ne pas s'engager prématurément sur des repositionnements dont ils découvriraient après coup qu'ils ne leur ouvrent aucun droit à indemnisation,**
- **à tout mettre en œuvre pour retarder les présentations (obligatoires au préalable) des projets de restructurations dans les Comités techniques !**